

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AUTORITE CONTRACTANTE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DE  
L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°032/DC/MINADER/PAGQ2C/CIPM/2019/DU ..... RELATIVE A LA FOURNITURE DU  
MATERIEL SCIENTIFIQUE TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL AU PROFIT AUREL ET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE  
DANS LA PRODUCTION DU CACAO (D2S CAFES PAGQ2C)

Délai de livraison : 01 (01) mois

FINANCEMENT : Budget du MINADER-Budget du PAGQ2C, Exercice 2019

IMPUTATION : 53 30 392 01 330001 2276.

Dossier de Consultation

Juillet 2019

# SOMMAIRE

PIECE N° 1 :	AVIS DE CONSULTATION OUVERTE (ACO) EN FRANÇAIS ET ANGLAIS.....	3
PIECE N° 2 :	REGLEMENT DE CONSULTATION.....	10
PIECE N° 3 :	SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST).....	14
PIECE N° 4 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	18
PIECE N° 5 :	CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF .....	20
PIECE N° 6 :	TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.....	22
PIECE N° 7 :	MODELE DE LA LETTRE D'APPEL.....	24
PIECE N° 8 :	MODELES DES PROFORMAS.....	38
PIECE N° 9 :	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	43



PIECE : N° 1  
AVIS DE CONSCRIPTION  
(Version Française et Anglaise)





AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°032/DC/MINADER/PAGQ2C/CIPM/2019 DU 1<sup>er</sup> AOUT 2019 RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL SCIENTIFIQUE TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE DANS LA PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C)

**FINANCEMENT : BIP du MINADER-Budget du PAGQ2C, Exercice 2019**

**1- Objet de la consultation**

Dans le cadre de l'amélioration de la productivité dans les exploitations agricoles de petites et moyennes importantes, pour la production abondante de certaines denrées agricoles, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, lance un avis de consultation ouverte pour une Demande de Cotation relative à la fourniture du matériel scientifique technique au profit du projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la Production du Cacao et des Cafés.

**2- Consistance de la prestation**

La prestation objet de la présente Lettre Commande comprend la fourniture du matériel scientifique technique au profit du projet d'appui à la gestion de la qualité dans la production du cacao et des cafés. Elle est constituée des éléments suivants :

N°	DESIGNATION	QUANTITES
01	Nitrogen evaporator 6 samples	01
02	Ultrasonic baths	01
03	Balances analytiques haute précision	01
04	Broyeur-mixeur à couteaux	01
05	Refractomètre d'Abbé	01
06	Distillateur	01
07	Distributeur standard répétitif économique 5,0 ml	01
08	Distributeur standard répétitif économique 10,0 ml	01
09	Fiole MBL classe A, 500 ml (20 unités)	01
10	Fiole MBL classe A, 250 ml (20 unités)	01
11	Fiole jaugée 250 ml classe B en polypropylène-col rodé avec bouchon (20 unités)	01

**3- Délai et lieu de livraison**

3.1. Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Consultation est de un (01) mois calendaire. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

3.2. Les fournitures objet de la présente Lettre Commande seront livrées au siège du Projet à Etoug-Ebé/Yaoundé.

#### **4. Allotissement**

La présente Consultation comporte un lot unique.

#### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération est de quatorze millions (14 000 000) de Francs CFA TTC.

#### **6. Participation et origine**

La participation à la Consultation est ouverte à égalité de conditions aux Société et Entreprises de droit Camerounaise exerçant dans le domaine.

#### **7. Financement**

Les prestations objet de la présente consultation seront financées par le **BIP MINADER-Budget du PAGQ2C; Exercice 2019, Imputation : 53 30 392 01 330001 2276.**

#### **8. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de la DC d'un montant de trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics, que les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.

#### **9. Consultation du Dossier de Consultation**

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables, au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés à Yaoundé, 3<sup>ème</sup> chalet, Tel : 222 22 16 24, Fax 222 22 50 91.

#### **10. Acquisition du Dossier de Consultation**

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés à Yaoundé, 3<sup>ème</sup> chalet Tel : 222 22 16 24 dès publication du présent avis, contre présentation d'une somme non remboursable de vingt-sept mille (27 000) francs CFA payable au Trésor Public territorial compétent.

Par ailleurs les soumissionnaires devront se faire enregistrer en précisant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, e-mail).

#### **11. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, au plus tard le **2<sup>e</sup> SEPT. 2019 14 heures** précises, contre récépissé et devra porter la mention :

**«AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°032/DC/MINADER/PAGQ2C/CIPM/2019 DU 1.2. SEPT. 2019.. RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL SCIENTIFIQUE TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE DANS LA PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C) »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **12. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent, conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.



Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de consultation pour cette Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics qui stipule que les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit un hypothèques légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréée conformément aux textes en vigueur, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

### 13- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 12 SEPT 2019 à 15 heures précises à la Salle de Conférences de la DESA, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINADER.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### 14- Principaux critères éliminatoires

- ✓ Absence du cautionnement de soumission;
- ✓ Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ✓ Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- ✓ Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- ✓ Non-respect des modèles de pièces ;
- ✓ Dépassement du délai de livraison ;
- ✓ Absence de la déclaration stipulant qu'il n'a jamais abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

**NB :** Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et daté de moins de 03 mois.

### 15- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### 16- Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

### 17- Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Yaoundé, Tel 222 22 16 24.

### 18. Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48

Yaoundé, le 27 AOUT 2019

Le Ministre



*Gabriel MBEKOU*  
Gabriel MBEKOU

### AMPLIATIONS :

- ARMP
- Président CIPM
- Service des Marchés



**OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER**

N°032/ONQR/CIPM/MINADER/PAGQ2C/2019 OF THE 27<sup>th</sup> JANUARY 2019 FOR THE SUPPLY OF TECHNICAL SCIENTIFIC EQUIPMENT TO THE MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT IN FAVOR OF THE PROJECT TO SUPPORT QUALITY MANAGEMENT IN COCOA AND COFFEE PRODUCTION (PAQG2C)

*FINANCING: PIB of MINARD, Exercise 2019*

**1- Subject of the tender**

In the context of improving productivity on large and medium-sized farms, for the abundant and sustainable production of certain agricultural commodities, the Minister of Agriculture and Rural Development, launches an Open Consultation Notice for a Quotation request for the supply of technical scientific equipment for the Quality Management Support Project in Cocoa and Coffee Production.

**2- Nature of service**

The service covered by this Letter Order includes the supply of technical scientific equipment for the quality management support project in the production of cocoa and coffee. It consists of the following elements:

N°	DESIGNATION	QUANTITY
01	Nitrogen evaporator 6 samples	01
02	Ultrasonic baths	01
03	High accuracy analytical balances	01
04	Knife shredder	01
05	Refractometer d'Abbé	01
06	distiller	01
07	Economical repetitive standard dispenser 5,0 ml	01
08	Economical repetitive standard dispenser 10,0 ml	01
09	MBL class A flask, 500 ml (20 units)	01
10	MBL class A flask, 250 ml (20 units)	01
11	Volumetric flask 250 ml class Polypropylene-ground neck with cap (20 units)	01

**3- Delivery and place deadline**

3.1. The maximum delivery deadline provided by the Project Owner for delivery of the supplies forming the subject of this tender shall be one (01) months, after notification of the service order to start the services.

3.2. The supplies subject of this contract will be delivered at the Project headquarters in Etoug-Ebé Yaounde.

**4- Allotment**

The supplies shall be divided into single lot.

**5- Estimated cost**

The estimated cost of the operation following prior studies stands at fourteen million (14 000 000) CFA francs.

#### 6- Participation and origin

Participation to this invitation to tender is open to all certified Cameroonian based suppliers with proven experience in this domain.

#### 7- Financing

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by **PIB MINARD-Budget of SPQMCCP, Exercice 2019; Imputation N°53 30 392 01 330001 2276.**

#### 8- Bid bond

Each bidder must include in his administrative document, a provisional bid bond issued by a bank approved by the Ministry of finance of an amount of three hundred and fifty thousand (350 000) FCFA and valid for thirty (30) days beyond the validity of offers.

In accordance with Article 90 (7) of the Public Procurement Code, which stipulates that small and medium-sized enterprises with capital and national leaders, as well as civil society organizations, may produce, in place of the bid bond, a certified check, either a bank check or a legal hypothec, or a deposit from a bank account or an approved financial institution in accordance with the laws in force.

#### 9- Consultation of the tender file

The file may be consulted during working hours at the Contracts' Service of the Department of Material and Financial Resources of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24 as soon as this notice is published.

#### 10- Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Contracts' Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24 as soon as this notice is published against payment of non-refundable sum twenty seven thousand (27 000) Francs CFA. The amount is to be paid at the Treasury.

Also, the tenderers will have to register at the same time that their address (postal, telephone, fax, e-mail) is provided in the Contract's Service during working hours.



#### 11- Submission of offers

Tenders should be written in English or French and in five (05) copies with one (01) original and four (04) photocopies. This file should reach the Contracts' Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé, on or before ~~the 21 SEPT. 2019~~ **the 21 OCT. 2019** exactly 2.00 Pm local time and should carry the following:

#### **"OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER**

**N°032/ONQR/CIPM/MINADER/PAGQ2C/2019 OF THE 21 OCT. 2019 FOR THE SUPPLY OF TECHNICAL SCIENTIFIC EQUIPMENT TO THE MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT IN FAVOR OF THE PROJECT TO SUPPORT QUALITY MANAGEMENT IN COCOA AND COFFEE PRODUCTION (PAGQ2C).**

***"To be opened only during the bids analysis session"***

#### 12- Admissibility of offers

Under risk being reject, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender.

They must be older than three (03) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice. Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File shall be declared inadmissible.

The absence of the bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister Finance in accordance with Article 90 (7) of the Public Procurement Code, which stipulates that small and medium-sized enterprises with capital and national leaders, as well as civil society organizations, may produce, in place of the bid bond, a certified check, either a bank check or a legal hypothec, or a deposit from a bank account or an approved financial institution in accordance with the laws in force will result in outright rejection of the offers.

### 13- Opening of bids

The opening of tenders will take place on 12 SEPT 2019, at 3 pm Precise at the Conference Room of the DESA, by the Internal Procurement Commission at MINADER. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly mandated and having a perfect knowledge of the file.

### 14- Main eliminatory criteria

Bids shall automatically be rejected when:

- ✓ Absence of the bid bond;
- ✓ Non-production beyond 48 hours after the opening of bids, of a piece of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- ✓ False statements, fraudulent maneuvers or falsified documents;
- ✓ Lack of prospectuses accompanied by manufacturer's data sheets;
- ✓ Non-respect of the models of parts;
- ✓ Delivery time exceeded;
- ✓ Absence of the declaration on the honor of not having abandoned a market during the last three (03) years and that the company does not appear on the list of failing companies annually established by the Minister of Public Procurement.

**NB:** All parts must be certified by a competent administrative authority and dated less than 03 months.

### 15- Attribution

The Contracting Authority shall attribute the contract to the tenderer who is in conformity with the specifications of the tender document, disposes technical and financial resources to execute the contract and who has been evaluated as the least bidder.

### 16- Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for a maximum period of **sixty (60) days** from the deadline set for the submission of tenders.

### 17- Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Contract's Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24.

### 18- Denunciations

For any act of corruption, kindly call or send an SMS to MINMAP at the following numbers 673 20 57 25 or 699 37 07 48.

Done in Yaounde, the 27 NOV 2019

The Minister



Gabriel MBAIKOBE

### Copies:

- ARMP
- Chairpersons of Tender Board
- Contracts Service



**DECRET N° 2**  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A. LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural dénommé «l'Autorité Contractante», lance une Consultation Ouverte relative à la fourniture du matériel scientifique technique au profit du Projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la Production du Cacao et des Cafés.

1.1. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- a) Avis en français et en anglais ;
- b) Règlement de la consultation ;
- c) Spécifications techniques ;
- d) Cadre des prix unitaires;
- e) Cadre du devis quantitatif et estimatif;
- f) Projet de Lettre Commande ;
- g) Modèle de tableau de comparaison des offres ;
- h) Modèles des pièces ;
- i) Liste des Ets financiers et compagnies d'assurances agréées par le MINFI.

1.2. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le Dossier de Consultation.

### B. PREPARATION DES OFFRES

#### ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif à soumettre doit impérativement comprendre les pièces suivantes

- la déclaration d'intention de soumissionner, datée de l'année;
- l'Attestation de non redevance ;
- la Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas participé au marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics;
- l'Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- le cautionnement bancaire délivré par un Ets financier agréé par le MINFI et Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics, que les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit un hypothèques légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur, d'un montant de trois cent cinquante mille (350 000) Francs CFA ;
- l'Attestation CNPS datant de moins de 03 mois ;
- l'Attestation de Domiciliation bancaire ;
- l'Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- la quittance d'achat du dossier de consultation délivrée par le Trésor public, d'un montant de vingt-sept mille (27 000) Francs CFA ;
- le Plan de localisation de l'entreprise certifié;
- la Carte de contribuable certifiée;
- le Registre de commerce certifié ;
- l'Attestation de localisation certifiée.

## ARTICLE 4 : DOSSIER TECHNIICO-FINANCIER ET SON CONTENU

Le dossier technico-financier à soumettre doit impérativement comprendre :

- (a) la lettre de soumission ou acte d'engagement timbrée, datée et signée;
- (b) les Spécifications Techniques (ST);
- (c) le devis quantitatif et estimatif;
- (d) le projet de la Lettre Commande paraphé sur toutes les pages et signé, daté et cacheté à la fin du document.
- (e) le bordereau des prix unitaires daté et signé.

## ARTICLE 5 : OFFRE

5.1. Le prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et les prix hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et tous droits de douanes.

5.2. Le prestataire complétera le devis quantitatif et estimatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les différentes rubriques dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

5.3. Le prestataire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

## ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en francs CFA.

## ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour la période de **soixante (60) jours** à compter de la date de l'ouverture des plis.

## C. DEPOT DES OFFRES

### ARTICLE 8 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et une copie de leurs offres dans une enveloppe cachetée. L'enveloppe extérieure devra contenir deux enveloppes cachetées :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Dossier de Consultation ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans le Dossier de Consultation.

La première enveloppe portera la mention "Pièces justificatives" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 3.

La deuxième enveloppe portera la mention "Offre Technico-Financière" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 4.

Toute soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente consultation sera rejetée.

### ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date mentionnées dans l'Avis de consultation de la Demande de Cotation au point 11. Le dépôt des plis aura lieu le ..... à **14 heures précises** au Service des Marchés di MINADER, 3<sup>ème</sup> chalet.

## D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

### ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

La Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du MINADER ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le ..... à **15 heures précises** dans la salle de conférences de la DESA.

### ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La CIPM procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- \* l'examen de la conformité des offres au plan administratif et du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- \* comparaisons des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

\* l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

\* critères d'évaluation :

- ✓ Absence du cautionnement de soumission;
- ✓ Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ✓ Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- ✓ Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- ✓ Non-respect des modèles de pièces ;
- ✓ Dépassement du délai de livraison ;
- ✓ Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES**

Le Maître d'Ouvrage, au moment de l'attribution de la Lettre Commande, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de 15% au plus la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### **ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

La CIPM proposera l'attribution de la Lettre Commande au cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre évaluée la moins-disante en incluant les rabais proposés.

#### **ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communication publique.

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai et lieu de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.



#### **ARTICLE 15 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### **ARTICLE 16 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES**

Le Président, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- (iii) Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son offre rejetée conformément au Code des Marchés Publics.

PIECE N° 3  
SPECIFICATIONS TECHNIQUES



## SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N°	ELEMENTS	CARACTERISTIQUES																																				
1.	Nitrogen Evaporator 6 samples	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nitrogen filter</li> <li>• Adjustable flow meter, 0-10 lpm</li> <li>• High pressure phthalate free tubing for safe tubing for no contamination</li> <li>• High temperature limit switch for safety</li> <li>• Dual band spring hoist assembly (except in</li> <li>• Precision needle valve tube assembly</li> <li>• Needles, 4 inch x 19 gauge with chrome plating and stainless steel shaft</li> </ul>																																				
2.	Ultrasonic Baths (MH Series (Mechanical timer with heater), Model 1800, 230 V, 0.5 gal)																																					
3.	Lot Balances analytiques haute précision 0,01 mg et 0,1 mg	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 20%;">portée</th> <th style="width: 20%;">exactitude</th> <th style="width: 20%;">reproductibilité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>120 g</td> <td>0,01 / 0,1 mg</td> <td>0,02 / 0,1 mg</td> <td>0,02 / 0,1 mg</td> </tr> <tr> <td>220 g</td> <td>0,01 / 0,1 mg</td> <td>0,05 / 0,1 mg</td> <td>0,05 / 0,1 mg</td> </tr> <tr> <td>101 g</td> <td>0,01 mg</td> <td>0,05 mg</td> <td>0,05 mg</td> </tr> </tbody> </table>		portée	exactitude	reproductibilité	120 g	0,01 / 0,1 mg	0,02 / 0,1 mg	0,02 / 0,1 mg	220 g	0,01 / 0,1 mg	0,05 / 0,1 mg	0,05 / 0,1 mg	101 g	0,01 mg	0,05 mg	0,05 mg																				
	portée	exactitude	reproductibilité																																			
120 g	0,01 / 0,1 mg	0,02 / 0,1 mg	0,02 / 0,1 mg																																			
220 g	0,01 / 0,1 mg	0,05 / 0,1 mg	0,05 / 0,1 mg																																			
101 g	0,01 mg	0,05 mg	0,05 mg																																			
4.	Broyeur-mixeur à couteaux	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>capacité du récipient</td> <td>1 litre</td> </tr> <tr> <td>granulométrie initiale</td> <td>40 mm</td> </tr> <tr> <td>granulométrie finale</td> <td>&lt; 300 µ</td> </tr> <tr> <td>charge avec couvercle standard</td> <td>700 ml</td> </tr> <tr> <td>charge avec couvercle réducteur de volume</td> <td>300 ml</td> </tr> <tr> <td>charge avec couvercle gravitique</td> <td>300 - 600 ml</td> </tr> <tr> <td>diamètre de coupe</td> <td>118 mm</td> </tr> <tr> <td>nombre de lame</td> <td>2 lame</td> </tr> <tr> <td>vitesse périphérique des couteaux</td> <td>12,4 à 62 m/s</td> </tr> <tr> <td>minuterie</td> <td>1 sec à 3 min</td> </tr> <tr> <td>vitesse réglable</td> <td>2000 à 14000 rpm</td> </tr> <tr> <td>programmes (vitesse / temps)</td> <td>8 programmes</td> </tr> <tr> <td>inversion du sens de rotation</td> <td>inversion de sens</td> </tr> <tr> <td>fonctionnement Intermittent</td> <td>fonct. intermittente</td> </tr> <tr> <td>puissance</td> <td>1000 W</td> </tr> <tr> <td>dimensions (lxpxh)</td> <td>350 x 392 x 140 mm</td> </tr> <tr> <td>poids</td> <td>10 kg</td> </tr> <tr> <td>niveau sonore (selon DIN 45635)</td> <td>71,5 dB</td> </tr> </tbody> </table>	capacité du récipient	1 litre	granulométrie initiale	40 mm	granulométrie finale	< 300 µ	charge avec couvercle standard	700 ml	charge avec couvercle réducteur de volume	300 ml	charge avec couvercle gravitique	300 - 600 ml	diamètre de coupe	118 mm	nombre de lame	2 lame	vitesse périphérique des couteaux	12,4 à 62 m/s	minuterie	1 sec à 3 min	vitesse réglable	2000 à 14000 rpm	programmes (vitesse / temps)	8 programmes	inversion du sens de rotation	inversion de sens	fonctionnement Intermittent	fonct. intermittente	puissance	1000 W	dimensions (lxpxh)	350 x 392 x 140 mm	poids	10 kg	niveau sonore (selon DIN 45635)	71,5 dB
capacité du récipient	1 litre																																					
granulométrie initiale	40 mm																																					
granulométrie finale	< 300 µ																																					
charge avec couvercle standard	700 ml																																					
charge avec couvercle réducteur de volume	300 ml																																					
charge avec couvercle gravitique	300 - 600 ml																																					
diamètre de coupe	118 mm																																					
nombre de lame	2 lame																																					
vitesse périphérique des couteaux	12,4 à 62 m/s																																					
minuterie	1 sec à 3 min																																					
vitesse réglable	2000 à 14000 rpm																																					
programmes (vitesse / temps)	8 programmes																																					
inversion du sens de rotation	inversion de sens																																					
fonctionnement Intermittent	fonct. intermittente																																					
puissance	1000 W																																					
dimensions (lxpxh)	350 x 392 x 140 mm																																					
poids	10 kg																																					
niveau sonore (selon DIN 45635)	71,5 dB																																					

N°	ELEMENTS	CARACTERISTIQUES																														
		<b>accessoires</b> <b>réceptacle en PC autoclavable de rechange</b> <b>réceptacle en PP translucide</b> <b>réceptacle en verre borosilicaté 3.3 transparent</b> <b>réceptacle en acier inoxydable</b> <b>couvercle standard</b> <b>couvercle réducteur pour réceptacle plastique</b> <b>couvercle gravitique pour réceptacle plastique</b> <b>couvercle gravitique pour réceptacle plastique avec</b> <b>couvercle gravitique pour réceptacle inox/verre</b> <b>couvercle gravitique pour réceptacle inox/verre avec</b> <b>racloir</b> <b>couteaux de rechange en acier inox.</b> <b>couteaux en titane pur</b>																														
5.	Réfractomètre d'Abbe	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>réfractom</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>indice de réfraction</td> <td></td> <td>1,300 à</td> </tr> <tr> <td>réfraction exactitude</td> <td></td> <td>±0,00</td> </tr> <tr> <td>division</td> <td></td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>% Brix</td> <td></td> <td>0 à 95 % Brix, de</td> </tr> <tr> <td>Brix exactitude</td> <td></td> <td>0-50% = 0,2%</td> </tr> <tr> <td>division</td> <td></td> <td>0,2</td> </tr> <tr> <td>température de mesure</td> <td></td> <td>0 à 70°C, n</td> </tr> <tr> <td>dimensions</td> <td></td> <td>140 x 100 x</td> </tr> <tr> <td>alimentation</td> <td></td> <td>230 V</td> </tr> </tbody> </table>			réfractom	indice de réfraction		1,300 à	réfraction exactitude		±0,00	division		0,00	% Brix		0 à 95 % Brix, de	Brix exactitude		0-50% = 0,2%	division		0,2	température de mesure		0 à 70°C, n	dimensions		140 x 100 x	alimentation		230 V
		réfractom																														
indice de réfraction		1,300 à																														
réfraction exactitude		±0,00																														
division		0,00																														
% Brix		0 à 95 % Brix, de																														
Brix exactitude		0-50% = 0,2%																														
division		0,2																														
température de mesure		0 à 70°C, n																														
dimensions		140 x 100 x																														
alimentation		230 V																														
6.	Distillateur 4 l/h	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><b>Distillateur vertical 4 litres / h.</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>débit</td> <td>4 litres</td> </tr> <tr> <td>consommation d'eau</td> <td>4l</td> </tr> <tr> <td>puissance de chauffe</td> <td>310</td> </tr> <tr> <td>température du distillat</td> <td>+9</td> </tr> <tr> <td>conductivité du distillat à +25°C</td> <td>1,5 - 2,</td> </tr> <tr> <td>dimensions</td> <td>190 x p190</td> </tr> <tr> <td>alimentation</td> <td>230 V</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Distillateur vertical 4 litres / h.</b>		débit	4 litres	consommation d'eau	4l	puissance de chauffe	310	température du distillat	+9	conductivité du distillat à +25°C	1,5 - 2,	dimensions	190 x p190	alimentation	230 V														
<b>Distillateur vertical 4 litres / h.</b>																																
débit	4 litres																															
consommation d'eau	4l																															
puissance de chauffe	310																															
température du distillat	+9																															
conductivité du distillat à +25°C	1,5 - 2,																															
dimensions	190 x p190																															
alimentation	230 V																															
7.	Distributeur standard répétitif économique 5,0 ml	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entièrement autoclavables à 121°C</li> <li>• grande exactitude : ±0,5% du volume</li> <li>• excellente reproductibilité : ±0,1%</li> <li>• réglage du volume sur échelle graduée par déplacement du curseur</li> <li>• piston en PTFE</li> <li>• filetage pour flacon filetage GL45</li> <li>• livrés avec adaptateurs PP, sans flacons</li> <li>• réglage du volume sur molette crantée, remplissage manuel lors de la remontée du piston</li> </ul>																														

N°	ELEMENTS	CARACTERISTIQUES																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>capacité</th> <th>subdivisions</th> <th>tuyau d'aspiration</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,5 - 5,0 ml</td> <td>0,1 ml</td> <td>250 mm</td> </tr> <tr> <td>1,0 - 10,0 ml</td> <td>0,2 ml</td> <td>250 mm</td> </tr> <tr> <td>2,5 - 25,0 ml</td> <td>0,5 ml</td> <td>500 mm</td> </tr> <tr> <td>5,0 - 50,0 ml</td> <td>1,0 ml</td> <td>500 mm</td> </tr> </tbody> </table>			capacité	subdivisions	tuyau d'aspiration	0,5 - 5,0 ml	0,1 ml	250 mm	1,0 - 10,0 ml	0,2 ml	250 mm	2,5 - 25,0 ml	0,5 ml	500 mm	5,0 - 50,0 ml	1,0 ml	500 mm						
capacité	subdivisions	tuyau d'aspiration																							
0,5 - 5,0 ml	0,1 ml	250 mm																							
1,0 - 10,0 ml	0,2 ml	250 mm																							
2,5 - 25,0 ml	0,5 ml	500 mm																							
5,0 - 50,0 ml	1,0 ml	500 mm																							
8.	Distributeur standard répétitif économique 10,0 ml	<ul style="list-style-type: none"> <li>entièrement autoclavables à 121°C</li> <li>grande exactitude : <math>\pm 0,5\%</math> du volume</li> <li>excellente reproductibilité : <math>\pm 0,1\%</math></li> <li>réglage du volume sur échelle graduée par déplacement du curseur</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>capacité</th> <th>subdivisions</th> <th>tuyau d'aspiration</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,5 - 5,0 ml</td> <td>0,1 ml</td> <td>250 mm</td> </tr> <tr> <td>1,0 - 10,0 ml</td> <td>0,2 ml</td> <td>250 mm</td> </tr> <tr> <td>2,5 - 25,0 ml</td> <td>0,5 ml</td> <td>500 mm</td> </tr> <tr> <td>5,0 - 50,0 ml</td> <td>1,0 ml</td> <td>500 mm</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>piston en PTFE</li> <li>filetage pour flacon filetage GL45</li> <li>livrés avec adaptateurs PP, sans flacons</li> <li>réglage du volume sur molette crantée, remplissage manuel lors de la remontée du piston</li> </ul>			capacité	subdivisions	tuyau d'aspiration	0,5 - 5,0 ml	0,1 ml	250 mm	1,0 - 10,0 ml	0,2 ml	250 mm	2,5 - 25,0 ml	0,5 ml	500 mm	5,0 - 50,0 ml	1,0 ml	500 mm						
capacité	subdivisions	tuyau d'aspiration																							
0,5 - 5,0 ml	0,1 ml	250 mm																							
1,0 - 10,0 ml	0,2 ml	250 mm																							
2,5 - 25,0 ml	0,5 ml	500 mm																							
5,0 - 50,0 ml	1,0 ml	500 mm																							
9.	Fiole MBL classe A, 500 ml (20 unités)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>capacité</th> <th>exact.</th> <th>hauteur</th> <th>bouchon</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>250 ml</td> <td><math>\pm 0,25</math> ml</td> <td>220 mm</td> <td>14/23</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>conformes aux normes ISO 1042 et DIN 12664</li> <li>calibrées finement selon les tolérances de la classe A</li> <li>bouchon en polyéthylène</li> <li>numéro de lot et date de fabrication gravés au laser, certifiées conformes «H»</li> </ul>			capacité	exact.	hauteur	bouchon	250 ml	$\pm 0,25$ ml	220 mm	14/23													
capacité	exact.	hauteur	bouchon																						
250 ml	$\pm 0,25$ ml	220 mm	14/23																						
10.	Fiole MBL classe A, 250 ml (20 unités)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>capacité</th> <th>exact.</th> <th>hauteur</th> <th>bouchon</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 ml</td> <td><math>\pm 0,25</math> ml</td> <td>260 mm</td> <td>19/26</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>conformes aux normes ISO 1042 et DIN 12664</li> <li>calibrées finement selon les tolérances de la classe A</li> <li>bouchon en polyéthylène</li> <li>numéro de lot et date de fabrication gravés au laser, certifiées conformes «H»</li> </ul>			capacité	exact.	hauteur	bouchon	500 ml	$\pm 0,25$ ml	260 mm	19/26													
capacité	exact.	hauteur	bouchon																						
500 ml	$\pm 0,25$ ml	260 mm	19/26																						
11.	Fioles jaugées 250 ml classe B en polypropylène - col rodé avec bouchon (20 unités)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>capacité</th> <th>col mm</th> <th>hauteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25 ml</td> <td>10/19</td> <td>115 mm</td> </tr> <tr> <td>50 ml</td> <td>12/21</td> <td>150 mm</td> </tr> <tr> <td>100 ml</td> <td>14/23</td> <td>180 mm</td> </tr> <tr> <td>250 ml</td> <td>19/26</td> <td>235 mm</td> </tr> <tr> <td>500 ml</td> <td>19/26</td> <td>270 mm</td> </tr> <tr> <td>1000 ml</td> <td>24/29</td> <td>310 mm</td> </tr> </tbody> </table>			capacité	col mm	hauteur	25 ml	10/19	115 mm	50 ml	12/21	150 mm	100 ml	14/23	180 mm	250 ml	19/26	235 mm	500 ml	19/26	270 mm	1000 ml	24/29	310 mm
capacité	col mm	hauteur																							
25 ml	10/19	115 mm																							
50 ml	12/21	150 mm																							
100 ml	14/23	180 mm																							
250 ml	19/26	235 mm																							
500 ml	19/26	270 mm																							
1000 ml	24/29	310 mm																							

**CADRE DU BORDEAU DES PRIX UNITAIRES**



## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	Prix unitaire en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA
01	Nitrogen evaporator 6 samples			
02	Ultrasonic baths			
03	Balances analytiques haute précision			
04	Broyeur-mixeur à couteaux			
05	Refractomètre d'Abbé			
06	Distillateur			
07	Distributeur standard répétitif économique 5,0 ml			
08	Distributeur standard répétitif économique 10,0 ml			
09	Fiole MBL classe A, 500 ml (20 unités)			
10	Fiole MBL classe A, 250 ml (20 unités)			
11	Fiole jaugée 250 ml classe B en polypropylène-col rodé avec bouchon (20 unités)			

Nom du Soumissionnaire

(Insérer le nom du soumissionnaire)



Date et signature

(Insérer la date)

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF**



## CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total
01	Nitrogen evaporator 6 samples	01		
02	Ultrasonic baths	01		
03	Balances analytiques haute précision	01		
04	Broyeur-mixeur à couteaux	01		
05	Refractomètre d'Abbé	01		
06	Distillateur	01		
07	Distributeur standard répétitif économique 5,0 ml	01		
08	Distributeur standard répétitif économique 10,0 ml	01		
09	Fiole MBL classe A, 500 ml (20 unités)	01		
10	Fiole MBL classe A, 250 ml (20 unités)			
11	Fiole jaugée 250 ml classe B en polypropylène-col rodé avec bouchon (unités)			
<b>TOTAL</b>				
<b>TVA (18%)</b>				
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>				
<b>NET A PAYER</b>				
<b>TOTAL (TTC)</b>				



Total toutes taxes comprises (lettres) :

francs CFA.

**CADRE DU TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**



## CADRE DU TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

### Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature



**PIECE : N° 7**  
**MODELE DE LETTRE DE COMMANDE**





LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINADER/PAGQ2C/CIPM/2019 DU .....  
PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°032/DC/MINADER/PAGQ2C/CIPM/2019 DU ..... 2019 RELATIVE A LA  
FOURNITURE DU MATERIEL SCIENTIFIQUE TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DEVELOPPEMENT RURAL AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE  
DANS LA PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C)

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE:

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

LIEU DE LIVRAISON : AU SIEGE DU PROJET PANGLOSSOUG-EBE

MONTANT :

FINANCEMENT : BIP DU MINADER-BUDGET PANGLOSSOUG, EXERCICE 2019

IMPUTATION : 53 30 392 01 330001 2276



SOUSCRITE LE \_\_\_\_\_

SIGNEE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE LE \_\_\_\_\_

**ENTRE :**

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, ci-après dénommé :

**« LE MAITRE D'OUVRAGE »**

**D'UNE PART,**

**ET**

\_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_, Tél. \_\_\_\_\_

Dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_

Représenté par son Directeur Général ci – après désigné

**« LE COCONTRACTANT »**



**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

# SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Spécifications Techniques (ST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)



# Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières



## SOMMAIRE

### CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 :	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2 :	CONSISTANCE DE LA PRESTATION
ARTICLE 3 :	PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 4 :	DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
ARTICLE 5 :	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 6 :	NORMES
ARTICLE 7 :	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 8 :	TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
ARTICLE 9 :	COMMUNICATION
ARTICLE 10 :	ORDRE DE SERVICE
ARTICLE 11 :	MATERIEL DU FOURNISSEUR

### CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 :	CAUTIONS ET GARANTIES
ARTICLE 13 :	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 14 :	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 15 :	VARIATION DES PRIX
ARTICLE 16 :	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 17 :	INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 18 :	PENALITES DE RETARD
ARTICLE 19 :	REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 20 :	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE

### CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 :	BREVET
ARTICLE 22 :	LIEU ET DE
ARTICLE 23 :	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 24 :	TRANSPORT ASSURANCE

### CHAPITRE IV : RECEPTION

ARTICLE 25 :	RECEPTION PROVISOIRE
ARTICLE 26 :	DELAI DE GARANTIE
ARTICLE 27 :	RECEPTION DEFINITIVE

### CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 28 :	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 29 :	CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 30 :	DIFFERENDS ET LITIGES
ARTICLE 31 :	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 32 :	ET DERNIER: ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE



## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Dans le cadre de l'amélioration de la productivité dans les exploitations agricoles de petites et moyennes importantes, pour la production abondante et durable de certaines denrées agricoles, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, lance un Avis de Consultation Ouverte pour une Demande de Cotation relative à la fourniture du matériel scientifique technique au profit du Projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la Production du Cacao et des Cafés.

### ARTICLE 2: CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation objet de la présente Lettre Commande comprend la fourniture du matériel scientifique technique au profit du projet d'appui à la gestion de la qualité dans la production du cacao et des cafés. Elle est constituée des éléments suivants :

N°	DESIGNATION	QUANTITES
01	Nitrogen evaporator 6 samples	01
02	Ultrasonic baths	01
03	Balances analytiques haute précision	01
04	Broyeur-mixeur à couteaux	01
05	Refractomètre d'Abbé	01
06	Distillateur	01
07	Distributeur standard répétitif économique 5,0 ml	01
08	Distributeur standard répétitif économique 10,0 ml	01
09	Fiole MBL classe A, 500 ml (20 unités)	01
10	Fiole MBL classe A, 250 ml (20 unités)	01
11	Fiole jaugée 250 ml classe B en polypropylène col avec bouchon (20 unités)	01

### ARTICLE 3: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après avis de consultation ouverte pour une Demande de Cotation N°032/DC/MINADER/CIPM/2019 du .....

### ARTICLE 4: DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

#### 4.1. Définitions générales et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité Contractante est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation est le **Ministère des Marchés Publics**.
- Le Chef de Service du Marché est le **Coordonnateur du PAGQ2C**;
- L'Ingénieur du Marché est le **Directeur de la Réglementation de Qualité des Intrants et Produits Agricoles** ;
- Le Cocontractant est .....

#### 4.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Payeur Spécialisé auprès du MINADER**.
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le **Chef de Service du Marché**.

## ARTICLE 5: LANGUE, LOI ET RÉGLEMENTATION APPLICABLES

5.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

5.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## ARTICLE 6: NORMES

6.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

6.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## ARTICLE 7: PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement timbré, daté et signé;
2. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. les Spécifications et Techniques (ST) ;
3. les éléments propres à la détermination du prix unitaire de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail des devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires.



## ARTICLE 8: TEXTES GÉNÉRAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
2. La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
3. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
4. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;
5. Le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 mars 2019 ;
6. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
7. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
8. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
9. Les normes en vigueur ;
10. Circulaire N°0321/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises et des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
11. La Décision N°006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2018 constatant la composition des Commissions de Passation des Marchés ;

12. La Décision N°00432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics ;
13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

## **ARTICLE 9 : COMMUNICATION**

9.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....

A son domicile situé à son siège ou à l'Agence territorialement compétent, ou le cas échéant, à côté du lieu de livraison;

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service du Marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de.....

- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec copie adressée dans les Mêmes délais au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur le cas échéant.

9.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur du Marché, avec copie au Chef de Service du Marché.

## **ARTICLE 10 : ORDRE DE SERVICE**

10.1. L'Ordre de Service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché et le Payeur.

10.2. Les Ordres de Service à caractère financier ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché et le Payeur.

10.3. Les Ordres de Service à caractère technique, dans le déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché.

10.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10.5. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## **ARTICLE 11 : MATERIEL DU FOURNISSEUR**

11.1 Matériel proposé dans l'offre

Le fournisseur utilisera le matériel approprié proposé dans l'offre pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

11.2. Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage.

## **CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES**

### **ARTICLE 12 : GARANTIES OU CAUTIONS**

#### **12.1 Cautionnement définitif**

Conformément aux dispositions de l'Article 142 du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

#### **12.2 Retenue de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 3% du montant TTC de la Lettre Commande.



La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement de bonne exécution sera effectuée dans un délai d'un (01) mois après la réception définitive par la main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

#### ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant AIR: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant Net à Percevoir: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA.

#### ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

14.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre commande conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

14.2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_.

#### ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes

#### ARTICLE 16 : AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera aucune avance de démarrage pour la présente Lettre Commande.

#### ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément des articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 de des Marché Publics.

#### ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

##### A. Pénalités de retard

18.1. En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

- a- Un deux millièmes (1/2032è) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;
- b- Un millième (1/1032è) du montant du montant de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

##### B. Pénalités spécifiques

18.2. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances.

18.3. En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels sous peine de résiliation.

#### ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La Lettre Commande est soumise en matière de fiscalité à la réglementation en vigueur dans la République du Cameroun la Lettre Commande est conclue tout taxes comprises, conformément au décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux dispositions du code des impôts ;

- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
  - o Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique ;
  - o Des droits et taxes communaux.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Sauf mention spécifique contraire, l'Entrepreneur devra supporter et payer tous droits, taxes, impôts et charges lui incombant ainsi qu'à ses sous-traitants.

#### **ARTICLE 20 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE**

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **ARTICLE 21 : BREVET**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **ARTICLE 22 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON**

##### **22.1. Lieu de livraison**

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, seront livrées au siège du Projet à Etoug-EbéYaoundé.

##### **22.2. Délai de livraison**

Le délai de livraison maximum est fixé à un (01) mois à compter de la date de notification et de l'ordre de service de commencer la livraison.



#### **ARTICLE 23 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques (ST), sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

#### **ARTICLE 24 : TRANSPORT ET ASSURANCE**

##### **24.1. Transport**

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

##### **24.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

### **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

#### **ARTICLE 25 : RECEPTION PROVISOIRE**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur du Marché, à l'organisme payeur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception provisoire sera composée des membres suivants:

- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ou son Représentant.....Président ;
- L'ingénieur du Marché.....Rapporteur ;
- Le Chef de Service du Marché.....Membre ;

- Le Représentant du MINMAP.....Observateur ;
- Le Chef de Service des Marchés du MINADER.....Membre ;
- L'Agent Public chargé de la comptabilité-Matières du PAQG2C.....Membre ;
- Le Cocontractant ou son Représentant dûment mandaté.....Membre.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception. Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu. La visite de la réception fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précis les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

#### **ARTICLE 26 : DELAI DE GARANTIE**

La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures. Pendant cette période, le Cocontractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix jours de la notification de la panne par le Maître d'Ouvrage et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel informatique pour toutes les pannes consécutives ou non, à des défauts de fabrication, il est entendu que le Cocontractant supportera les frais de réparation résultant d'un défaut de fabrication.

Si pour une raison quelconque, le Cocontractant ne pourrait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport de l'équivalent et/ou au lieu de son lieu d'utilisation à l'atelier de réparation sont entièrement à sa charge.

Dans le cas où le Cocontractant, après notification reçue, n'assurerait pas avec diligence souhaitée la remise en état du matériel défectueux, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'y procéder aux frais du Cocontractant.

Si malgré ces interventions, le matériel ne continuait pas à fonctionner normalement, le Cocontractant défaillant est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera :

- prolongée d'autant pour la durée de fonctionnement du matériel si cette dernière excède les dix (10) jours de la notification de la panne ;
- renouvelée intégralement dans le cas de remplacement du matériel.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de facturer au Cocontractant les frais correspondants au manque à gagner résultant de l'arrêt du matériel pendant la période de garantie.

#### **ARTICLE 27 : RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.

La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement la Lettre Commande. Elle dressera un procès-verbal de réception définitive dont une (01) copie sera remise à chacun de ses membres et trois (03) exemplaires au cocontractant.

### **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 28 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande peut être résiliée de plein droit conformément à l'article 182 du Code des Marchés Publics notamment dans l'un des cas de :

- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la fourniture
- Défaillance du fournisseur.

**ARTICLE 29: CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du troisième (3ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

**ARTICLE 30 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution à l'amiable ne peut être apportée au différend celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

**ARTICLE 31: EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Huit (08) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Chef de Service du Marché.

**ARTICLE 32 : ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.



PAGE \_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_  
/LC/MINADER/PAGQ2C/CIPM//2019 PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE  
DEMANDE DE COTATION N°032/DC/MINADER/PAGQ2C/CIPM/2019 DU ..... 2019  
RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL SCIENTIFIQUE TECHNIQUE AU MINISTERE DE  
L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA  
GESTION DE LA QUALITE DANS LA PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C)

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE: \_\_\_\_\_

LIEU ET DELAI DE LIVRAISON :

LUE ET APPROUVEE PAR :

**LE COCONTRACTANT**

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

SIGNEE PAR :

**Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural**

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREMENT





**ANNEXE N°1 : MODELE DE SOUMISSION**

Je soussigné.....(indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à .....inscrite au registre du commerce de..... sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation y compris les additifs N°.....(rappeler l'objet de l'appel d'offres)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier Consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à (en chiffres et en lettres).....francs CFA Hors TVA, et à.....francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :.....

L'Administration se libérera les sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de..... auprès de la banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à .....le.....

Signature de .....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et nom de.....



## ANNEXE N°2 : MODELE DU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse), « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... Pour (rappeler l'objet de l'appel d'offres), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (indiquer le montant) francs CFA,

Nous ..... (nom et adresse de la banque), représentée par ..... (noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer l'acte de soumission, lorsque qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant précisé qu'à tout moment dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera que les conditions (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

Signature de la banque

**ANNEXE 3 :      MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation N°.....relative à.....  
Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.



20

## ANNEXE N° 4 : MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.....Directeur  
Général de :.....BP :.....NIU.....  
Soumissionnaire (références de l'Appel d'Offres).....

En application des dispositions de la lettre-circulaire  
N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des  
entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que .....(nom de la structure).....ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à .....  
Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.



**PIECE : N°09**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES**



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG  
AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS.**

**I) BANQUES**

- 1- Afriland First Bank (First Bank), BP: 11 834, Yaoundé ;
- 2- Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP: 2 933, Douala
- 3- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962, Yaoundé
- 4- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala ;
- 5- Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925, Douala ;
- 6- Bank Of Africa (Cameroun), BP 4593. Douala
- 7- CitiBank Cameroun (CITIGROUP), 4571, Douala;
- 8- Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4004, Douala;
- 9- Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP: 582, Douala;
- 10- National Financial Credit Bank (NFC-BANK), BP: 6578, Yaoundé;
- 11- Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300, Douala ;
- 12- Société Générale Cameroun (SGC), BP : 1142, Douala ;
- 13- Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP : 1778, Douala;
- 14- Union Bank of Cameroun PLC (UBC), BP : 2777, Douala;
- 15- United Bank of Africa (UBA), BP : 1009, Douala;
- 16- Credit Communautaire d'Afrique Ban



**II) COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 17- Activa Assurances, B.P : 12 970 Douala ;
- 18- Assurance et Réassurance Africaine (AREA) B.P : 1531, Douala. ;
- 19- Atlantique Assurances S.A. B.P : 2933, Douala.;
- 20- Beneficial General Insurance S.A. B.P: 2328, Douala.
- 21- Chanas Assurances, B.P : 109 Douala ;
- 22- CPA S.A. B.P : 54, Douala.
- 23- Proassur B.P : 5963, Douala.
- 24- SAAR S. A. B.P : 1011, Douala.
- 25- Nsia Assurances S.A, BP : 2759 Douala
- 26- Saham Assurances, B.P : 11 315 Douala.
- 27- Zenithe Insurance, B.P : 1540, Douala.